

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Saint-Paul  
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

Suisse	Fr.	1	50	4	7	13	25
Etranger	S	2	80	7	13	25	25

Abonnement par la poste 90 cent. en plus.  
Les abonnements partent  
du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

# LA LIBERTÉ

## Journal politique, religieux, social

### ANNONCES

Publicitas

S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ

Rue St-Pierre

FRIBOURG

### PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse	20 »	
L'Etranger	25 »	
Réclames	50 »	

M. V. X.

## Nouvelles du jour

### Sur la Somme, les Français prennent Bouchavesnes.

### Le quatrième corps d'armée grec se rend aux Allemands.

Les Français ont enlevé le village de Bouchavesnes, sur la route Péronne-Bapaume. Le chiffre des prisonniers qu'ils ont faits avant-hier et hier est de 2300; le butin comprend 10 canons, dont plusieurs pièces lourdes. Les Allemands ont effectué d'énergiques contre-attaques. Au sud de la Somme, l'artillerie est très active.

Les nouvelles du front de Macédoine sont contradictoires. Les Bulgares prétendent avoir rejeté les Anglais sur la rive ouest de la Strouma. Le bulletin du général Sarraïl annonce que les Serbes ont obtenu des succès dans la région de la Moglena et du lac d'Ostrov.

Un communiqué italien complète l'exposé de Sarraïl et dit que, dans le secteur nord-est, les Bulgares ont été rejetés au delà du chemin de fer de Doiran à Demir-Hissar.

Sur le front roumano-bulgare, le contact entre les adversaires est établi tout le long du Danube. Le bulletin de Bucarest dit qu'un détachement ennemi qui s'avancait « le long du fleuve » a été repoussé et a laissé huit canons sur place. Il est fâcheux que ce fait intéressant ne soit pas situé. De quelle rive du Danube s'agit-il? C'est ce qu'il importerait de savoir.

Mackensen annonce que, dans la Dobroudja, les mouvements des troupes s'exécutent conformément au plan. Nous avons dit hier quel serait ce plan, d'après les déductions qui permettent les opérations jusqu'ici exécutées. Il consisterait à mettre l'armée russo-roumaine de la Dobroudja dans l'obligation de se défendre sur deux fronts et le dos contre la mer.

La dernière attaque russe contre les Waldgebirge, le long de la frontière de Galicie et de Bukovine, a eu une étendue de plus de soixante kilomètres. Elle a abouti, comme nous l'avons dit, à la prise du mont Capoul, au nord de la route conduisant de Bukovine dans la vallée hongroise de Visso.

Sur le théâtre transylvanien, le seul fait à noter est l'arrivée de troupes allemandes dans le secteur méridional (vallée de la Strell et région de Hermannstadt (Nagy-Szeben)). L'entrée en scène de ces troupes provoque une question: Ne sont-elles destinées qu'à renforcer la défense ou est-ce une offensive qui se prépare contre la Valachie? Les événements ne tarderont pas à nous dire la-dessus. Par sa configuration, la Roumanie est un théâtre qui offre la possibilité de multiples combinaisons stratégiques.

M. Zaimis, en remettant au roi Constantin la démission du cabinet grec, a motivé sa détermination en disant qu'il n'était soutenu par aucun parti et que la situation était trop grave pour que le pays n'eût à sa tête qu'un cabinet d'affaires.

Le roi continue ses consultations. Il devient de plus en plus probable qu'il confiera le pouvoir à un homme favorable à la Quadruple Entente, mais qui maintiendrait la neutralité. C'est donc l'exclusion de M. Venizelos.

Hier mercredi, la commission des affaires extérieures de la Chambre française, examinant la situation en Grèce, a été unanime à déclarer que l'Entente ne devait pas se mêler de la politique hellénique intérieure, mais qu'elle ne serait pas indifférente à sa politique extérieure ni aux événements capables de compromettre la sécurité de l'armée de Salonique.

Les Alliés ont obtenu la fermeture des cercles des « réservistes » à Athènes; mais l'influence de cette ligue est encore assez puissante pour avoir pu soustraire à l'action de la police la trentaine de « réservistes » qui ont fait irruption, dimanche, dans les jardins de la légation de France.

Dans la Victoire, M. Gustave Hervé morigène les Roumains d'avoir jeté le gros de leurs forces sur la Transylvanie au lieu de procéder à une attaque brusquée contre l'ar-

mée bulgare tandis que l'armée de Sarraïl l'aurait inquiétée d'un autre côté.

Mais les Roumains ont voulu faire leur guerre, prendre la Transylvanie où sont leurs frères de race. Ils ont agi à leur guise, comme les Italiens ont d'abord fait la *nostra guerra* en se jetant sur les terres *irredente*.

Certains journaux italiens, les mêmes qui ont poussé de toutes leurs forces à la guerre et qui sont exagérés en toutes choses, mènent une vive campagne contre le gouvernement au sujet des exportations italiennes en Suisse. Leur thèse est, en résumé, la suivante: L'exportation italienne en Suisse dépasse les besoins de la Confédération; le superflu est destiné à ravitailler les pays ennemis; s'il restait en Italie, la vie y serait moins chère. On représente donc la Suisse comme « une colossale station de transit pour le ravitaillement des empires centraux ».

Le gouvernement italien a pris le soin de montrer l'inanité de ces accusations et les journaux sérieux ont reproduit en les commentant très favorablement les déclarations faites par M. Meda, ministre des finances, au *Giornale d'Italia*.

L'Italie, d'abord fait remarquer M. Meda, a intérêt à garder des relations cordiales avec la Suisse, ce qui ne peut se faire que « par des concessions de nature économique ». La Suisse a le droit de vivre, tout en coordonnant ce droit avec les devoirs que lui impose sa neutralité. « Il est évident qu'elle ne peut importer certains produits qu'en échange d'autres produits, et cela aussi bien à l'égard de la Quadruplice que vis-à-vis des empires centraux. Ce fait provoque donc les anomalies dont les uns se plaignent, anomalies qui feraient place à d'autres beaucoup plus graves, si on voulait les supprimer violemment. »

On ne saurait mieux dire, et plutôt à Dieu que l'on comprit partout comme M. Meda la situation faite à la Suisse par la guerre européenne.

Le ministre des finances a, d'autre part, fait observer que l'Italie reçoit aussi de la Suisse d'importantes compensations. Une feuille financière de Milan, commentant ces dernières paroles, dit que les nombreux wagons de marchandises qui passent de Suisse en Italie démontrent clairement que « les nations ne peuvent pas vivre séparées par une muraille de Chine ». On peut supposer que ces marchandises ne viennent pas toutes de la Suisse ou des alliés de l'Italie.

Ce dernier pays a enfin intérêt à ne pas perdre sa clientèle européenne. L'Italie pense au lendemain des hostilités comme, d'ailleurs, les autres pays. Le *Secolo* racontait dernièrement un fait significatif qui montre bien la complexité des intérêts économiques et les efforts que fait chaque puissance pour ne pas sacrifier l'avenir au présent. Afin de boycotter l'Allemagne après la guerre, dit le journal milanais, l'Angleterre a proposé à ses alliés une combinaison selon laquelle la Russie n'aurait plus eu besoin de vendre du blé à l'Allemagne. La Russie n'a pas accepté. Et le *Secolo* ajoutait: « Peut-être a-t-elle craint que l'Angleterre, après s'être assurée la vie à bon marché et avoir développé ses industries, peut faire concurrence non seulement à l'Allemagne, mais encore à ses propres amis et alliés. »

Il est exact que M. Maura, chef des conservateurs espagnols, s'est prononcé en faveur des Alliés. Sa déclaration lui a valu les félicitations de M. Romanonès, président du ministère, qui est partisan d'une « neutralité inclinante vers l'Entente ».

Cette unité de vue ferait croire que le comité de Romanonès voudrait élargir son ministère en y faisant entrer des conservateurs, ce qui lui permettrait de rester aux affaires.

Mais les hommes politiques espagnols sont plutôt d'avis qu'un cabinet conservateur Maura va succéder à celui de M. de Romanonès et que ce nouveau cabinet admettrait deux ou trois libéraux.

### La perception de l'impôt de guerre

En vertu des pouvoirs qui lui sont accordés par l'ordonnance d'exécution du 30 décembre 1915, le Département suisse des finances a fixé à demain, 15 septembre, la date d'échéance de la première annuité de l'impôt de guerre. Le paiement de l'impôt s'effectuera dans les quarante-cinq jours qui suivront l'échéance.

La perception de l'impôt de guerre incombe aux cantons; ceux-ci verseront à la Confédération les quatre cinquièmes de la somme perçue dans le territoire cantonal; un cinquième appartient au canton respectif.

On s'était demandé, et cette opinion a été émise au sein des Chambres fédérales, s'il ne serait pas opportun de renvoyer la perception de l'impôt de guerre jusqu'en 1917. Les défenseurs de cette idée faisaient ressortir que la perception de cette contribution à un moment où la crise économique aurait encore un caractère aigu aggraverait considérablement le sacrifice imposé aux contribuables. Les autorités compétentes ne se sont pas rangées à cette manière de voir. Si, d'après Adam Smith, tout impôt doit être levé à l'époque la plus commode pour le contribuable, il faut compléter cette règle en y ajoutant une restriction: les facilités données au redevable ne doivent pas compromettre les intérêts de l'Etat. Or, il est d'une impérieuse nécessité, étant donnée la situation actuelle des finances fédérales, après deux ans de guerre, que la Confédération possède dans le plus bref délai possible des disponibilités qui lui permettent de faire face aux besoins les plus urgents.

S'il s'est refusé à admettre la thèse de ceux qui demandaient le renvoi jusqu'en 1917, ou même à plus tard, de la perception de l'impôt de guerre, le législateur a voulu tenir compte néanmoins des circonstances particulièrement critiques que traverse notre pays en décrétant que la perception de la contribution de guerre aurait lieu en deux annuités, dont l'une sera versée durant le second semestre 1916 et la seconde pendant le second semestre 1917. Il va sans dire que ce mode de paiement est purement facultatif, et les contribuables ont le droit de verser le montant total de leur impôt lors de la perception de la première annuité. S'ils font usage de ce droit dans le délai de versement de la première annuité, soit jusqu'au 31 octobre inclusivement, on pourra leur accorder un escompte sur le montant de la seconde annuité. Le taux de cet escompte a été fixé au 5 % par le Département suisse des finances. L'autorité fédérale a un intérêt considérable à ce que le plus grand nombre possible de contribuables versent en une seule fois le montant intégral de leur impôt. C'est un des motifs pour lesquels l'escompte à accorder en cas de paiement anticipé de la seconde annuité a été fixé au 5 %, chiffre qui, dans les circonstances actuelles, pourrait peut-être paraître un peu élevé.

L'impôt de guerre est perçu à l'endroit où a lieu la taxation. Les personnes qui changent de domicile en Suisse avant d'avoir payé intégralement l'impôt de guerre ont à fournir avant leur départ des sûretés pour le montant de l'impôt dont elles restent débitrices. Pour les personnes qui quittent la Suisse avant d'avoir payé intégralement l'impôt de guerre, cet impôt est échu le jour de leur départ et elles ont à payer ce jour-là le montant de l'impôt qui reste dû.

De même que les travaux préparatoires et que la taxation définitive des contribuables, la perception proprement dite de l'impôt de guerre a été laissée aux soins des cantons. La Confédération ne dispose elle-même d'aucun organe spécial et il eût été beaucoup trop onéreux de créer de toutes pièces et pour n'être utilisé qu'une fois un service fédéral destiné à la perception de l'impôt de guerre. Il eût été, du reste, inadmissible que cette perception fût effectuée par une autre autorité que celle qui a procédé à la taxation des contribuables. La Confédération s'est donc contentée de fixer les principes nécessaires pour établir une certaine uniformité dans la perception de l'impôt de guerre, tout en laissant aux cantons la charge de l'effectuer eux-mêmes et d'en établir les détails.

En ce qui concerne la méthode elle-même de la perception, on s'est abstenu de fixer aux administrations cantonales des prescriptions uniformes, étant donnée la divergence des systèmes utilisés dans les Etats confédérés: ici l'impôt est quérable, là il est portable; dans certains cantons, le paiement des contributions a lieu personnellement, dans d'autres au moyen des chèques postaux. Il eût été inopportun de bouleverser, à l'occasion d'un impôt perçu une fois pour toutes, les habitudes enracinées des contribuables. Les cantons possèdent donc une certaine liberté de mouvements dans l'accomplissement de leur tâche et on ne peut que s'en féliciter puisque mieux que personne ils connaissent la manière dont il faut traiter leurs contribuables, par suite de la longue-pratique qu'ils possèdent dans ce domaine et des expériences qu'ils sont à même de faire personnellement. Le fait que la perception de l'impôt de guerre incombe aux cantons serait un motif suffisant, à lui

seul, pour justifier la quote-part du 1/5 alloué aux Etats confédérés sur le rendement de l'impôt fédéral; les cantons ont ainsi un intérêt direct au produit de cette contribution et l'on peut bien dire qu'une participation semblable est une sérieuse garantie et permet mieux de compter sur une perception rationnelle et consciencieuse des contributions. Cependant, une autre raison justifie davantage encore cette participation. Ce n'est point dans le budget fédéral seulement que la guerre est venue porter de graves perturbations; les finances cantonales en ont également beaucoup souffert par suite des dépenses extraordinaires pour la mobilisation, le logement des soldats, l'assistance des familles de militaires au service et de nombreux nécessiteux sans travail, mais bien plus encore par suite de la diminution du produit de certains impôts directs ou indirects ou des recettes des établissements de l'Etat. Les recettes des cantons ont beaucoup baissé et l'on ne peut pas encore espérer que les conditions actuelles s'améliorent lorsque la paix sera rétablie. Il est dès lors de toute justice que la Confédération ne fasse pas appel pour elle-même à la bourse des contribuables sans tenir compte de la situation des cantons qui ont jusqu'ici seuls le droit de percevoir des contributions directes et devraient, si on ne peut y parvenir d'une autre manière, augmenter eux-mêmes les impôts directs, parce qu'ils ne disposent d'aucune autre ressource immédiate. Il serait inadmissible que, au moment même où la Confédération impose aux contribuables d'importantes sacrifices, les cantons fussent obligés d'entrer dans la même voie; ce mode de faire aurait à la fois pour effet de charger outre mesure les contribuables et de compromettre sérieusement l'idée qui a présidé à la perception d'un impôt fédéral de guerre. Ce serait d'ailleurs méconnaître gravement la solidarité qui existe entre les finances de la Confédération et celles des cantons que de les mettre en opposition. On ne réussira jamais à fortifier les finances de la Confédération sans tenir compte également de celles des cantons lorsqu'elles sont elles-mêmes en souffrance; la Confédération peut aussi se défendre avec plus de succès contre les demandes exagérées de subventions en faveur des cantons quand elle peut démontrer que ces derniers sont en mesure de pourvoir à leurs besoins par leurs propres ressources.

Quelque justifiée que puisse paraître après les considérations ci-haut la participation des cantons au produit de l'impôt de guerre, on peut affirmer que, fixée au 1/5 de la somme perçue, cette part est parfaitement suffisante et va même déjà loin; une part plus élevée compromettrait le but principal de l'impôt de guerre, qui est d'améliorer sensiblement les finances de la Confédération. Il faut admettre que la part du 1/5 permettra à la plupart des cantons non seulement de couvrir les frais de la perception de l'impôt, mais de compenser les dépenses et la diminution de revenus qu'entraîne pour eux l'état de guerre. La conférence des directeurs cantonaux des finances s'était d'ailleurs prononcée dans sa grande majorité pour la quote-part du cinquième. Du reste, les cantons ont toute liberté d'employer leur part comme ils l'entendent; et ils ne sont soumis à cet égard à aucun contrôle de la Confédération.

Il sera relativement facile de répartir entre la Confédération et les cantons leurs quotes-parts respectives, mais on se heurtera à de réelles difficultés pour les répartitions qui devront avoir lieu entre les cantons. En vue d'éviter la double imposition interdite par la constitution fédérale et pour rendre possible l'application du taux progressif, l'arrêté fédéral concernant l'impôt de guerre a prévu que tout contribuable serait taxé et imposé pour l'ensemble de sa fortune et de son produit de son travail là où il possède son domicile. Cette manière de faire était d'ailleurs conforme au principe de l'imposition personnelle mise à la base de la législation relative à la contribution de guerre. Mais de nombreux redevables possèdent des biens ou retirent un revenu dans d'autres cantons que leur canton de domicile. Le droit au 1/5 sur l'impôt versé par les contribuables de cette catégorie devait-il être réservé au canton de domicile pour l'ensemble des biens et du revenu ou ne fallait-il pas accorder à ceux des Etats confédérés où des redevables en question possèdent de la fortune ou perçoivent un revenu imposable un droit proportionnel à la répartition? Le législateur, rompant en ceci avec l'imposition personnelle, appliquant, comme il l'a fait pour certains autres cas, les principes de l'imposition réelle, admis universellement dans le domaine intercantonal et international — du moins en ce qui concerne les immeubles — a préféré la seconde de ces deux solutions. Il y aura donc lieu de procéder entre le canton de domicile qui a perçu l'impôt total et les cantons où le contribuable possède des biens ou retire un revenu à une répartition proportionnelle. On se figure aisément les difficultés et les complications qui résulteront d'opérations de ce genre. Il y aurait un moyen de simplifier considérablement cette procédure, mais nous doutons que les intéressés veuillent y consentir: ce serait que les cantons s'entendissent pour ne se réclamer mutuellement leurs quotes-parts que sur les contributions des personnes morales, à l'exclusion de celles des personnes physiques. Les travaux de

répartition en seraient diminués dans une notable mesure, mais cette considération pèsera d'un bien faible poids, croyons-nous, en face des besoins financiers toujours croissants des cantons et de l'appréhension que mettent ceux-ci à rechercher toutes les ressources, si minimes soient-elles, pour équilibrer leurs budgets. Cet accord établirait sans doute une certaine compensation mutuelle, mais quelques cantons subiraient néanmoins une perte suffisante pour qu'ils s'opposent nettement à une entente de ce genre.

Le rendement approximatif de l'impôt fédéral de guerre, tel qu'on peut l'escompter à l'heure actuelle, dépasse toutes les espérances. Dans son message à l'Assemblée fédérale, en date du 15 février 1915, le Conseil fédéral, citant le mémoire de M. le professeur Jacob Steiger sur le produit présumé d'un impôt de guerre, mémoire qui concluait, sur la base des données statistiques de 1913, à un rendement de 80 à 83 millions; ajoutant qu'il y avait lieu de prévoir d'importantes moins-values par suite de la guerre mondiale. Estimant ces moins-values au 20 %, le message concluait à un produit présumé de l'impôt de guerre de 64 à 66 millions de francs. Déduction faite des parts dévolues aux cantons, il serait resté à la Confédération une somme de 51 à 53 millions de francs.

Or, il résulte des chiffres donnés par un certain nombre de cantons qui ont terminé les travaux de la taxation et des renseignements qui proviennent d'autres Etats confédérés que le rendement de l'impôt fédéral de guerre s'élèvera à cent millions au minimum. Après déduction de la part des cantons, soit du cinquième, la Confédération percevra une somme que l'on peut estimer au bas mot à 80 millions. Ainsi le travail consciencieux des administrations cantonales, l'élan spontané des contribuables qui, en de nombreux cas, ont offert plus que leur dû et surtout la richesse de quelques-uns, qui s'est révélée plus grande qu'on ne supposait, permettent de compter sur un résultat qui, tout en étant loin, sans doute, de résoudre la question financière, n'en constituera pas moins un allégement sensible pour les finances de la Confédération. Henri Bise.

### LA POLITIQUE A GENÈVE

Battage électoral. — Au Grand Conseil. — Forcées motrices du Rhône à Chancy. — Un nouvel impôt pour les étrangers.

Genève, 13 septembre.

Nous aurons donc une grande manifestation populaire contre l'état-major, vendredi soir, au Bâtiment électoral: ainsi l'a décidé le comité radical-libéral.

Les lauriers de M. Willemin, l'agitation socialiste, le bruit que font MM. de Rabours et Guinand, du parti démocratique, empêchent les pontifes radicaux de dormir. Les élections du Grand Conseil avancent à grands pas; elles auront lieu les 11 et 12 novembre et le peuple souverain va volontiers du côté de ceux qui bougent, remuent et crient le plus fort.

Or, le bluff du *Genevois*, l'irritation qui gonfle le sein de MM. H. Fazy, Lachenal, Peter et tant quant, la soude rumeur qui monte des milieux populaires: tout cela est artificiel et facile.

Le peuple a perdu la faculté de s'émouvoir et de se révolter. Notre état-major, vraiment, depuis le début de la guerre, à l'encontre de la femme de César, a tant fait parler de lui qu'on ne se scandalise plus.

Les fautes qu'il a commises se payeront; mais on attend la fin du cauchemar, et ici, à Genève, dans tous les milieux sans exception, on est animé d'une volonté froide et implacable de provoquer un règlement de compte définitif quand le moment sera venu. Aucun parti ne saurait exploiter cet état d'esprit, puisque tous sont unanimes à critiquer et à blâmer les erreurs dangereuses de l'autorité militaire responsable.

Pourquoi donc choisir cette question comme tremplin électoral? C'est inutile, nuisible même et maladroite.

Les Chambres fédérales vont se réunir; que nos mandataires s'entendent et que l'un d'eux porte les doléances du canton devant l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral. On saura, du moins, à quoi s'en tenir, et le procédé aura été correct.

Mais s'abaisser à recourir à des moyens violents, souffler sur les cendres chaudes encore du mécontentement populaire, exploiter la malencontreuse circulaire de l'état-major, creuser le fossé au lieu d'établir le pont, c'est de la démagogie et le parti radical se doit à lui-même d'éviter cet écueil.

Que les socialistes, que les jeunes radicaux passés maîtres en cette matière soient à l'affût des moindres occasions pour faire du battage électoral, cela n'étonne personne; mais qu'un parti de gouvernement esquisse le même geste, il risque de perdre l'estime des citoyens de bon sens et de compromettre son autorité devant le pays.

\*\*\*

Ce mercredi après midi, le Grand Conseil a

ARGOVIE

Une élection disputée. — Dans l'élection d'un député au Grand Conseil qui a eu lieu dimanche pour le cercle de Welfingen, le candidat des catholiques, M. Wilhelm Herzog, l'a emporté, par 611 voix, sur le candidat radical, M. Jacob Schatzmann, qui en a obtenu 490.

BALE-VILLE

Manifestation socialiste. — Le parti socialiste badois organise une assemblée monstre de protestation contre le renchérissement. Le Conseil d'Etat doit l'arrêter du 1er septembre, mais toute manifestation dans la rue ayant été interdite, les Badois Nachrichten lui demandent la raison de ce brusque changement d'attitude.

VAUD

L'église catholique de Renens. — Les gros travaux de l'église catholique romaine de Renens sont à leur terme et l'on peut prévoir que, à la date fixée, du 30 septembre, pour la remise du bâtiment, les dernières retouches seront achevées. Les ressources dont la paroisse disposait n'ont permis qu'une construction d'une grande simplicité, mais elle est pleinement réussie. Il reste un large champ à la générosité des personnes qui voudraient la rendre encore plus digne de son but et s'intéresser à l'ornementation de l'édifice, à son aménagement ou à la fourniture d'objets de culte. M. le curé de Renens, rue de l'Avenir, 19, est à disposition pour donner tous renseignements sur ce qui manque encore.

L'inauguration solennelle aura lieu le dimanche 22 octobre, par S. G. Mgr Colliard, notre Evêque vénéré, qui donnera à cette occasion la confirmation pour la première fois à Renens. Impossible de décrire la joie des paroissiens dont les nombreux pèlerins quotidiens sur le chantier et le généreux concours financier sont des preuves évidentes de leur attachement à cette œuvre et de leur satisfaction de la voir bientôt couronnée.

En attendant l'heureux jour de l'inauguration officielle et afin de faciliter l'expansion de ces sentiments dignes de louanges, le comité de la société catholique romaine de Renens a décidé d'organiser sur le lieu de la construction, le dimanche 1er octobre prochain, une réunion familière, à laquelle tous les paroissiens, les bienfaiteurs et les catholiques de Lausanne et des environs sont cordialement invités; une surprise leur est réservée, dont l'intéressant programme fera l'objet d'un prochain communiqué. Catholiques, n'oubliez donc pas la date du 1er octobre et réservez-la pour Renens.

LA SUISSE ET LA GUERRE

Les internés

Le bureau de presse de l'état-major nous a demandé de publier la liste des localités où trouvent des internés français, belges et anglais. Voici cette liste en ce qui regarde la Suisse romande, le Haut-Valais et l'Oberland. Région de Montreux (officier sanitaire dirigeant, major Mercanton, Montreux) : Montreux, Vevey, Saint-Cergues, Gllion, Oron, La Tour, Clarens, Sion, Légliez, Mont Pèlerin, Corsaux, Chexbres, Chamby, Cornaux, Baugy, Chailly, Brent, Blonay, Terré, Vevey, Les Avants, Chermex, Gaux. Région Aigle-Laysin (officier sanitaire dirigeant, major Meylan, Aigle) : Châtières, Bex, Leysin, Orre, Aigle, Les Diablerets, Gryon, Villars.

Région Montana-Bas-Valais (officier sanitaire dirigeant, lieutenant-colonel de Cocatrix, Saint-Maurice) : Champéry, Monthey, Saint-Maurice, Salvan, Finhaut, Montana, Sierre, Bagnes, Martigny, Venayaz.

Région de la Gruyère (officier sanitaire dirigeant, major Allemann, Bulle) : Bulle, Gruyère, Grandvillard, Charmey, Monthovon, Châtel-Saint-Denis, La Tour de Trême, Nèivive.

Région du Jura-ouest (officier sanitaire dirigeant, lieutenant-colonel de Pourtalès, Concise) : Yvertois, Les Bâsses, Balgays, Concise, Le Pont, Cortaillod, Fleurier, Boudry, Chaumont, Macolin, Mont Salève. Région du Haut-Valais (officier dirigeant, capitaine Bohnet, Fiesch) : Reckingen, Fiesch, Vège, Stalden, Saint-Nicolas, Tassel, Randa, Loèche, Zermatt.

Oberland bernois, région A (officier dirigeant, major Stucki, Meiringen) : Interlaken, Meiringen, Wilderswil, Grindelwald, Beatenberg, Beatenberg, Wengen, Brienz, Lauterbrunnen, Oberried, Ringgenberg et Leissigen.

Oberland bernois, région B (officier dirigeant, major Willener, Ebenbach) : Adolboden, Krattigen, Erlendbach, Weissbuben, Diemtigen, Winamis, Guldwyli, Thoun, Aeschi, Gsteig, Merligen, Frutigen, Hilteringen, Kandersteg, Zweisimmen, Steffisburg, Fausensee, Gunten, Gstaad, Gessenay, Spiez, Oberhofen.

Quant aux localités où sont internés des Anglais, il n'y a que Château-d'Oex (officier dirigeant : capitaine Delachaux), et Mürren, dans l'Oberland bernois (capitaine Spöck, Mürren).

Pour les lieux d'internement de la Suisse centrale et orientale, les intéressés peuvent consulter les listes à notre librairie de l'avenue de Pérolles.

L'interné civil belge Charles Marsé, stationné à l'hôtel Placidia, à Gllion, s'est enfui, samedi, en compagnie d'une jeune fille.

Il a été arrêté lundi au débarcadère de Villeneuve.

Un soldat français interné à Aigle, disparu depuis dimanche, a été repris et incarcéré. Deux autres internés militaires français, les nommés Moity et Vignot, qui s'étaient enfuis de Leysin et étaient rentrés en France, ont été remis par la police française aux agents genevois. Jusqu'ici, six autres allemands dans des stations de la Suisse orientale ont été conduits au pénitencier thurgovien de Kalkrain pour y purger une peine disciplinaire.

Echos de partout

LE FACHEUX SYMPTOME

Peu d'années avant la guerre, M. Anatole France fit un voyage en Allemagne. Il visita Potsdam. Un ami, qui l'accompagnait et qui savait l'allemand, s'entretint avec les fonctionnaires qui gardaient le château. Ils répondaient avec bonhomie, parlaient de leurs parents qui étaient cultivateurs, expliquaient qu'eux-mêmes, après leur temps de service, seraient heureux de retourner à la charrue.

Ces réponses idylliques, traduites à M. Anatole France, le jetaient dans le ravissement. — Pourquoi, disait-il, nous rebat-on les oreilles du militarisme allemand? Ces braves paysans ne sont pas soldats pour un pfennig. Ils ne songent qu'à leurs champs.

Et il souriait à voir deux bons gros Brandebourgeois qui, avec un respect quasi religieux, apportaient dans une manne le rata du corps de garde.

Tout à coup, d'une porte du château déboucha sur le perron on ne sait quel général en grand uniforme. Alors, nos deux Brandebourgeois déposèrent si précipitamment leur panier d'osier que tout ce qu'il contenait se renversa. Ils se redressèrent comme des pompes de caoutchouc, joignaient les talons si brusquement qu'ils firent jaillir des étincelles du pavé et, bombant le torse, ils saluèrent avec une raideur d'automates.

Le général était déjà loin qu'ils restaient encore là, pétrifiés dans leur posture.

— Oh! oh! fit alors M. Anatole France, ceci ne me plaît point du tout. Chez nous, il n'y a pas de général ni de président de la République qui ferait lâcher ainsi à des soldats le rata quand il est cuit. L'automatisme de ces Allemands m'effraie. Je m'étais bien trompé sur leur compte. Leurs chefs les meneront où ils voudront!

Et il s'en alla tout pensif en répétant :

— Fâcheux symptôme! fâcheux symptôme!

VICE-VERSA

Du Cri de Paris : C'était un inventeur obscur qui se nommait... disons Charles Lanery. Ses amis l'appelaient Lanery. Sa femme l'appelait Charles.

Une trouvaille en aviation l'a rendu célèbre. A présent sa femme, pleine d'orgueil, l'appelle Lanery, du nom consacré par la gloire, et des gens qui le connaissent à peine, voulant paraître ses intimes, l'appellent Charles.

MOT DE LA FIN

— Maman, je voudrais aller dans la rue. Les voisins me disent qu'il y a une comète à voir. — Oui, mais ne va pas trop près.

POINTES SÉRIEUSES

N'être utile qu'à soi égale zéro. Nos plaisirs comportent la variété, parce qu'ils ne sont jamais complets en ce monde.

Confédération

Le rapport sur les pleins pouvoirs

La commission du Conseil des Etats chargée de l'examen du rapport sur l'exercice des pleins pouvoirs est réunie depuis hier après-midi, mercredi, au palais fédéral.

Au Département politique

M. Dunant, le distingué diplomate qui seconde avec tant de dévouement M. Hoffmann comme chef de la division des affaires étrangères au Département politique, est malade depuis une semaine. M. Dunant s'est surmené.

Suisse et Roumanie

Il est question de M. Gustave Boissier, de Genève, ancien conseiller de la légation suisse de Paris, pour le nouveau poste de chargé d'affaires à Bucarest que vient de créer le Conseil fédéral.

On attend l'agrément du gouvernement roumain.

CANTONS

BERNE

Votation et élection. — Il y a eu, dimanche, une votation bernoise qui a passé presque inaperçue. Deux lois étaient soumises au peuple : l'une instituant un tribunal d'assurances, l'autre réglementant les spectacles cinématographiques.

Dans le Jura, on avait, d'un certain côté, mené campagne contre cette seconde loi, et les sympathies ou les antipathies de la guerre ont joué leur rôle dans l'affaire. Néanmoins, malgré une majorité de rejeteurs dans les districts de Pormentruy, de Courtelary et de Neuveville, la loi a été acceptée par 27,141 voix contre 4,512. La loi sur le tribunal d'assurances a réuni 26,003 oui contre 5055 non.

Outre cette votation, il y avait dimanche l'élection d'un député au Grand Conseil dans le cercle du Haut de la ville de Berne. Cette élection a donné lieu à une vive lutte. Les socialistes comptant bien, à la faveur de récentes affaires militaires et des manifestations du 3 septembre, enlever ce mandat au radical. Mais leur espoir fut déçu. Le candidat radical, M. Armbruster, lithographe, appuyé par les conservateurs, a été élu par 3864 voix. M. Iig, secrétaire ouvrier, en a obtenu 2461. Le cercle du Haut de la ville de Berne demeure ainsi un fief bourgeois.

l'armée serbe se poursuivent activement en dépit de la vive résistance ennemie. Au nord-ouest de Kouti, les Serbes ont occupé une position importante après un combat qui a coûté des pertes élevées à l'ennemi. Vers Haiouatichain, les détachements d'avant-garde serbes progressent en combattant. Au nord-ouest et à l'ouest du lac d'Ostrov, de violents combats sont en cours. Au sud-ouest du lac, leurs troupes ont marqué une sérieuse avance.

\*\*\*

Sofia, 13 septembre.

Communiqué bulgare : Le 10 septembre, au sud du lac d'Ostrov, action d'infanterie avec un régiment de zouaves, qui a été défilé.

Le 9, dans la région de la Moglenitza et de la vallée de la Strouma, des détachements ennemis ont tenté le passage près des villages de Neoulen et Kartikou. Mais contre-attaqués par nos troupes, ils ont été rejetés sur la rive droite après avoir subi de grandes pertes.

Aux environs de l'embouchure de la Strouma, plusieurs compagnies anglaises, appuyées par l'artillerie de la rive droite du fleuve et celles des navires de guerre, ont essayé d'avancer vers l'est. Elles ont été accueillies par le feu de nos troupes, lesquelles ont contre-attaqué et les ont rejetés sur leurs points de départ.

\*\*\*

Rome, 13 septembre.

Bullein italien : Dans la zone à l'ouest du lac de Balkovo, nos colonnes, dans les journées du 11 et du 12, ont engagé de petits combats avec des détachements bulgares et les ont rejetés au delà de la ligne de Doiran à Demir Hissar.

Millions saisis

Suivant un télégramme de La Haye à l'Exchange, le Belgisch Dagblad annonce que les autorités allemandes ont saisi 750 millions de francs qui avaient été placés dans les coffres de la Banque nationale de Belgique, par suite de la suspension du moratorium. Les Allemands offrent de payer 5 % d'intérêt sur le montant et de rembourser l'argent deux ans après la fin de la guerre.

Il y a une année

14 septembre 1915

Entre le Niémen et le Pripiet, les Russes sont rejetés derrière la Chara. En Galicie, la contre-offensive russe refoule les Autrichiens derrière la Strypa au sud-ouest de Tarnopol et à l'ouest de Trembovia.

Abyssinie et Vatican

L'Observateur Romano publie d'intéressants détails sur la réception de la mission pontificale par le négus, à Addis-Abeba. Le Père Basile Combrand, porteur du message pontifical, fut conduit de la résidence de la mission catholique, dont il est le supérieur, au palais impérial, par un imposant cortège officiel, avec une nombreuse escorte d'honneur et reçu en grande pompe par le négus, entouré de ses ministres et des principaux personnages de l'empire.

Le négus se leva pour recevoir la lettre du Souverain Pontife et prononça ensuite un discours chaleureux de remerciements à l'adresse du Pape Benoît XV. Il voulut dicter lui-même le télégramme à expédier au Souverain Pontife.

Le cardinal Gasparri

Le Giornale d'Italia annonce que, pour des raisons de santé, le cardinal Gasparri aurait manifesté le désir de renoncer aux hautes fonctions de la secrétairerie d'Etat au Vatican. (Sous toutes réserves.)

Le cardinal Gasparri se trouve, actuellement, dans sa propriété de Nisso, en pleine montagne, et n'accorde aucune audience.

Le nouveau nonce à Vienne

L'Observateur Romano annonce que le Pape a nommé nonce à Vienne Mgr Valère di Bonzo, archevêque de Vercelli, en remplacement du cardinal Scapinelli, qui devient cardinal de curie.

Mgr Valère di Bonzo est né à Cavour (Piémont), en 1853. Il devint évêque de Coni (Piémont) en 1885, évêque de Côme en 1895, archevêque de Vercelli en 1905.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Audience pontificale

Le Saint-Père a reçu, en audience privée, le nouveau Maître général des Dominicains.

SUISSE ET ITALIE

On confirme, à l'Agence télégraphique suisse, de source compétente, que l'Italie a l'intention, tenant compte des besoins du pays, d'augmenter à partir du 1er octobre l'exportation des porcs, des jambons, du salami et des œufs.

Des négociations sont engagées à ce sujet entre Rome et Berne. Tout espoir n'est pas perdu d'arriver à une solution qui tienne compte des intérêts des deux pays.

PETITE GAZETTE

La reine Ranavaloa à Saint-Germain-en-Laye

L'ancienne souveraine de Madagascar, la reine Ranavaloa, est arrivée hier après-midi à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), où elle avait déjà séjourné une fois en 1904.

Comme à cette époque, la reine Ranavaloa est descendue dans une pension de famille. Elle compte y passer quelques semaines.

Zeppelins de l'Atlantique

Le propriétaire d'une grande maison de Chicago de retour d'un voyage à Berlin prétend avoir vu en

où les Allemands ont fait d'énergiques efforts pour nous reprendre le terrain perdu.

Une attaque violente de l'ennemi, à l'effectif de deux régiments, lancée sur le front du bois Labé, est parvenue d'abord à le reprendre; mais, par un retour offensif irrésistible, nos troupes ont rejeté l'adversaire de cette position que nous occupons de nouveau en entier.

Au sud, la cote 76 a été également l'objet d'une tentative de l'ennemi. Après une série de combats qui sont allés jusqu'au corps à corps et des alternatives d'avance et de recul, notre infanterie a maintenu intégralement tous ses gains.

Le chiffre des prisonniers valides faits dans les journées d'hier et d'aujourd'hui dépasse actuellement 2300. Le matériel important abandonné par l'ennemi, et jusqu'à présent dénombré, comprend 10 canons, dont plusieurs lourds, et une quarantaine de mitrailleuses dans le seul secteur de Bouchavesnes.

Au sud de la Somme, la lutte d'artillerie s'est maintenue très active dans la région de Vermantouillers et de Chaulnes.

Sur la rive droite de la Meuse, après une intense préparation d'artillerie, les Allemands ont attaqué les positions que nous avons récemment conquises à l'est de Fleury. Ils ont été complètement repoussés et ont laissé entre nos mains 70 prisonniers.

Aucun événement important à signaler sur le reste du front.

\*\*\*

Communiqué anglais d'hier mercredi, 13 septembre, à 9 h. 30 du soir :

La situation est demeurée en général sans changement aujourd'hui.

Une attaque allemande qui a tenté de déboucher de la ferme Mougnet la nuit dernière, a été arrêtée net par notre feu et rejetée dans ses tranchées avec de fortes pertes.

Les pertes allemandes

Les listes de pertes de l'armée allemande, publiées du 1er au 31 août 1916, annoncent les pertes suivantes :

Tués, 47,572; blessés, 451,054; disparus, 41,234; total, 239,830.

Ce qui donne le total des pertes déclarées depuis le début de la guerre jusqu'au 31 août 1916 aux chiffres suivants :

Tués, 841,404; blessés, 2,121,770; disparus, 430,208; total, 3,393,382.

Les pertes « jusqu'au 31 août » signifient les pertes connues jusqu'au 31 août. En réalité, les pertes du mois d'août ne sont pas comprises dans ces chiffres, car il faut au moins un mois pour en dresser la statistique.

FRONT DE ROUMANIE

Paris, 13 septembre.

Communiqué roumain : Sur le front nord-nord-ouest, légères escarmouches sur tout le front. Nous avons fait 378 prisonniers.

Sur le front sud, échange de coups de feu, tout le long du Danube et de la Dobroudja. Nous avons pris contact avec l'ennemi sur tout le front. Vifs engagements de patrouilles et d'avant-gardes. Un détachement ennemi qui s'avancait le long du Danube a été contre-attaqué et repoussé. Il a laissé entre nos mains 8 canons allemands.

\*\*\*

Sofia, 13 septembre.

Communiqué bulgare du 8 : La marche en avant de nos troupes vers Silistrie continue. Le nombre des prisonniers faits à Tutrakan s'est élevé à 450 officiers et plus de 22,000 soldats, non blessés.

Hier, le 7 septembre, dans la région de Dobric, nos troupes ont repoussé héroïquement toutes les attaques de l'ennemi après un combat acharné dans lequel la conduite de nos troupes a été au-dessus de tout éloge. L'adversaire a été contre-attaqué et rejeté dans la direction du nord-est. Pendant la nuit du 11 (?), il s'est retiré du champ de bataille poursuivi par nos troupes. Ses pertes sont excessivement grandes.

\*\*\*

Sofia, 13 septembre.

Communiqué bulgare du 10 : Sur le Danube calme.

La marche en avant se poursuit avec succès sans interruption. L'ennemi, battu et démoralisé s'est retiré précipitamment devant la poussée puissante de nos troupes et a abandonné la tête de pont, fortifiée depuis longtemps de Silistrie, que nos troupes ont pris, hier soir, vers 9 heures, sans combat.

\*\*\*

Sofia, 13 septembre.

Communiqué bulgare du 11 : Le long du Danube, fins d'artillerie à Tekis, Vidin, Lom, Orchovo et Sischtop.

Dans la Dobroudja, notre offensive continue. Hier, nos troupes sont entrées à Silistrie. La population leur a fait un accueil triomphal. Le drapeau tricolore bulgare flotte maintenant sur le fort d'Arabatlia. Nous avons trouvé dans la place forte 10 pièces d'artillerie de fortresse et une grande quantité de matériel de guerre. Les troupes ennemies se sont retirées vers le nord-est et l'est sur les deux rives du Danube, poursuivies par notre cavalerie.

\*\*\*

Berlin, 13 septembre.

Communiqué allemand : En Transylvanie, des troupes allemandes sont entrées en contact avec les Roumains dans le secteur d'Herzmannstadt (Nagy-Szében) et au sud-est d'Hoelzing (Hatzszeg).

Les mouvements dans la Dobroudja s'exécutent conformément au plan.

FRONT DE MACÉDOINE

Paris, 13 septembre.

Communiqué de l'armée d'Orient : Sur le front de la Strouma, aucun changement dans la situation. La canonnade continue très vive.

Dans la région des Monts Belés, les troupes italiennes se sont engagées vers Bartkovo et Dzouma. De part et d'autre du Vardar, l'artillerie alliée a bombardé violemment les organisations bulgares au nord de Makukovo et kle Maingad.

A l'aile gauche, les opérations offensives de

tenu la première séance de la session de septembre.

Il a d'abord voté un arrêté législatif proposé par M. le député Bourquin, radical, chargeant les Chambres fédérales de protester auprès du Conseil fédéral contre la violation de la Convention de La Haye et des droits sacrés de l'humanité perpétrée par les troupes allemandes. En effet, récemment des populations civiles désarmées ont été arrachées à leurs familles et à leurs foyers dans le Nord de la France et déportées.

Cet arrêté a recueilli l'unanimité des suffrages.

Puis, la convention projetée entre la ville, l'Etat et la Banque suisse des chemins de fer à Bâle, au sujet de la concession des forces motrices à Chancy, est entrée en discussion.

On se souvient peut-être que, dans la session de juin, les partisans de la ratification immédiate du projet de convention voulaient enlever le vote et s'opposaient au renvoi de la discussion. Grâce à son infatigable persévérance, M. le député Ody finit par obtenir un nouvel examen du projet par la commission. Des députés de la banque sus-indiquée assistèrent aux débats, et M. Ody fut assez heureux pour les décider à verser à l'Etat de Genève, du jour où l'usine de Chancy fonctionnerait jusqu'au moment où la ville construirait celle de la Plaine, une redevance annuelle de 25,000 fr.

Comme la troisième étape ne sera guère franchie avant quinze ou vingt ans, c'est 375,000 ou 500,000 fr. qui tomberont dans la caisse cantonale. Malgré l'opposition des socialistes et un éloquent discours de M. Sigg, le projet d'arrêté législatif ratifiant la convention a été adopté à une énorme majorité.

\*\*\*

Puis, la proposition de M. le député Mannoir modifiant la loi sur les contributions publiques et soumettant les étrangers résidant depuis plus d'une année dans le canton à un impôt annuel sur le loyer, a doublé le cap des deux premiers débats.

Nos confédérés et voisins de Vaud possèdent une loi qui date du 21 août 1886 astreignant les étrangers à solder l'impôt après deux ans de résidence et seulement pour la fortune mobilière qu'ils possèdent dans le canton. Après dix ans de séjour, ils sont mis sur le même pied que les nationaux.

Mais cette loi n'est pas appliquée, et le Conseil d'Etat vaudois attend, paraît-il, pour la mettre en vigueur, que les étrangers domiciliés dans notre canton soient aussi soumis à l'impôt.

Comme le montant du loyer est le signe extérieur de la fortune, et, pour éviter des déclarations désagréables à ce genre de contribuables, la nouvelle loi les oblige à payer une somme égale au 5 % du montant de leur loyer jusqu'à 2000 fr., au 10 % pour les loyers de 2000 à 4000 et au 15 % pour les loyers supérieurs à 4000 fr.

La somme produite par ce nouvel impôt s'élevait, croit-on, à 150,000 fr.

Par ce temps de vaches maigres et de déficits chroniques, cette nouvelle ressource sera la bienvenue.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 12 septembre

Communiqué français d'hier mercredi, 13 septembre, à 3 h. de l'après-midi :

Au nord de la Somme, la bataille s'est poursuivie, hier, dans la soirée, avec un succès prononcé pour nos armes. Le village de Bouchavesnes, attaqué hier vers 20 heures, a été enlevé entièrement par nos troupes au cours d'un brillant combat, malgré la résistance de l'ennemi, qui était puissamment retranché.

Pendant la nuit, notre artillerie s'est organisée sur les positions conquises. Les Allemands n'ont tenté aucune réaction.

Ce matin, nos troupes ont continué leur progression vers l'est; elles ont pris d'assaut la ferme du bois Labé, située à 600 mètres à l'est de la route de Béthune, sud-est de Bouchavesnes. Nous avons fait de nouveaux prisonniers au cours de cette action et capturé un nombreux matériel. Aucun chiffre précis ne nous est encore parvenu à ce sujet.

Au nord de l'Avre, un coup de main dirigé sur une tranchée allemande de la région d'Andechy nous a valu des prisonniers.

Sur la rive droite de la Meuse, nous avons réalisé quelques progrès dans la partie nord du bois de Vaux-Chapitre. La lutte d'artillerie s'est maintenue très active dans la région de Fleury-le-Chesnois.

Partout ailleurs, nuit calme.

Communiqué allemand d'hier mercredi, 13 septembre :

Front du prince-héritier Ruprecht de Bavière : La bataille du nord de la Somme a de nouveau recommencé. Entre Comblès et la Somme, nos troupes sont en train de livrer de durs combats. Les Français ont pénétré dans Bouchavesnes. Les combats d'artillerie se poursuivent avec une grande violence des deux côtés du fleuve.

Front du kronprinz allemand : A droite de la Meuse, des attaques françaises dans le secteur de Thiaumont et près du ravin de Souville ont échoué avec des pertes sanglantes.

Journée du 13 septembre

Communiqué français d'hier mercredi, 13 septembre, à 11 h. du soir :

Au nord de la Somme, nous avons sensiblement élargi nos positions dans la partie de notre front qui fait face au village de Comblès, et pris d'assaut, au sud de la ferme de Priez, tout le système de tranchées puissamment organisé par l'ennemi.

Des combats acharnés se sont livrés au cours de la journée sur notre centre et notre droite,

DERNIÈRE HEURE

Sur la Somme

Paris, 14 septembre. Havas. — Les importants succès de mardi, au nord de la Somme, se sont développés en

Non seulement tous nos gains ont été intégralement maintenus, mais les réactions fu-

Le combat a repris au centre de notre front d'attaque dans la soirée de mardi.

Déjà à la fin de l'après-midi, nous étions maîtres de la route Béthune-Péronne, entre les villages de Rancourt et de Bouchavesnes.

A 8 heures, l'infanterie entrant de nouveau en action et opérant aussitôt dans Bouchavesnes, qui ferme la route à l'est.

Elle se trouvait en face d'adversaires fortement retranchés et sous un feu de quelques mitrailleuses habilement dissimulées. Mais bientôt après, l'adversaire fut chassé du village qui tomba entièrement en notre pouvoir.

La nuit fut employée, de notre côté, à la consolidation des positions conquises sans que l'ennemi manifestât aucune velléité de contre-attaque; puis, au matin, nos fantassins ont poursuivi leur mouvement en avant. Dans un seul bond, ils ont emporté la ferme du Bois Labé, située à 1 kilomètre au sud de Bouchavesnes, à 600 mètres de la route de Béthune, qui, enlancée mardi, est maintenant dépassée sur près de 2 kilomètres.

Les communications de Comblès avec Péronne, déjà précieuses, sont complètement coupées.

Les Anglais prennent, de Ginchy, sous leur feu d'artillerie les autres routes vers Bapaume, créant ainsi un isolement complet.

Dans l'après-midi, notre progression s'est étendue vers la gauche du secteur français, au nord de la Somme, en face de Comblès, où nous avons enlevé tout un système de tranchées allemandes au sud de la ferme de Priez.

En même temps, l'ennemi a multiplié ses contre-attaques contre le saillant que forment le centre et la droite de notre ligne de combat. Ces contre-attaques ont pris un caractère d'extrême violence qu'il explique l'importance de notre dernière avance. Les Allemands n'ont pas lancé moins de deux régiments à l'assaut de la ferme du Bois Labé, dont les défenseurs, sous la puissance du choc, ont fléchi un peu tout d'abord; mais la réaction française ne s'est pas fait attendre.

Dans un mouvement que le communiqué qualifie d'irrésistible, nos chasseurs ont balayé les adversaires et se sont assurés définitivement la possession de la position.

Plus au sud, la croupe 76 était également le théâtre d'un duel acharné qui a duré plusieurs heures, au milieu d'un corps à corps prolongé qui a présenté des alternatives diverses. Finalement, toute la cote qui commande à l'ouest le Mont Saint-Quentin est restée intégralement en notre pouvoir.

Très bonne journée donc dans la Somme, où la situation de l'ennemi, de son aveu, devient réellement pénible à la suite de nos progrès constants, d'autant plus qu'il ne réussit plus jamais à nous reprendre la moindre parcelle du terrain perdu. 2300 prisonniers en 48 heures et un butin non moins important, qui comporte déjà 10 canons et 40 mitrailleuses et qui s'accroît, attestent la soudaineté de nos assauts et leur vigueur irrésistible, qui rendent toute retraite impossible. Mais peut-être ce nombre élevé de prisonniers allemands est-il aussi une preuve d'un affaiblissement moral fort explicable chez des soldats qui sont soumis, depuis deux mois et demi, à un bombardement infernal et qui n'ont éprouvé que des revers répétés et des reculs successifs.

Le 4<sup>e</sup> corps d'armée grec se rend aux Allemands Berlin, 14 septembre. Officiel. — Les troupes allemandes et bulgares s'étant vues obligées par l'attitude du général Sarrail de pénétrer en Macédoine grecque en opérant une contre-attaque, le 4<sup>e</sup> corps d'armée grec se tenait l'arme au pied derrière l'aile gauche bulgare ayant avancé jusqu'à la Strouma. Dans les trois villes de Serrès, Cavalla et Drama, les mesures de l'Entente visaient à contraindre ces troupes grecques à se ranger de son côté ou à leur réserver un sort pareil aux parties de la 11<sup>e</sup> division grecque violentées à Salonique.

Les libes communications avec Athènes furent interrompues et les rapports avec les autorités grecques de l'intérieur furent suspendus par l'Entente et empêchés suivant son bon plaisir.

Le commandant du 4<sup>e</sup> corps d'armée grec, qui, fidèle à la volonté de son chef suprême et du gouvernement légal, persévérait dans la neutralité, se vit obligé, en présence de la situation intenable des troupes qui lui étaient confiées, les-queltes troupes étaient menacées de la faim et de la maladie, d'agir spontanément.

Le 12 septembre, il pria le haut commandement allemand de protéger ses braves troupes fidèles au roi et au gouvernement devant la pression de l'Entente et de leur accorder un abri et des sûres.

Il est décidé à cette demande. Pour prévenir toute violation de la neutralité, il a été décidé, d'accord avec le général commandant, que les troupes grecques, armées et équipées, seront transportées, en leur qualité de neutres, en Allemagne, où on les hospitalisera. Elles jouiront du droit d'hospitalité jusqu'à ce que leur patrie soit abandonnée par les intrus de l'Entente.

(Bien entendu, nous ne prenons pas à notre compte certaines expressions de ce communiqué officiel. — Réd.)

Les Bulgares à Cavalla Athènes, 14 septembre. Havas. — Quand les Bulgares sont arrivés

au port de Cavalla, ils ont ordonné à la garnison grecque, de 8000 hommes environ, de se retirer à Drama afin d'être sous la surveillance du quartier général bulgare.

La population fuit en masse à bord des transports. L'occupation de la ville est imminente. De grands stocks de tabac et de marchandises diverses sont entreposés à Cavalla.

Le nouveau cabinet grec Athènes, 14 septembre. Havas. — La roi a fait demander à M. Dimitrakopoulos s'il était disposé à accepter de constituer le nouveau ministère.

M. Dimitrakopoulos ayant accepté en principe, il sera probablement reçu par le roi aujourd'hui. (M. Dimitrakopoulos est un ami de M. Venizélos; il est favorable aux Alliés, mais il se sépare de M. Venizélos en ceci qu'il veut que la Grèce se maintienne dans la neutralité, au lieu d'entrer en guerre à côté des Alliés, comme le voudrait M. Venizélos.)

Paris, 14 septembre. Le matin apprend d'Athènes que M. Dimitrakopoulos a accepté de former le nouveau cabinet.

M. Poincaré à Verdun Paris, 14 septembre. Havas. — M. Poincaré, accompagné de M. Mabry et du général Roques, est allé hier matin, mercredi, à Verdun, remettre les décorations attribuées à la ville par les chefs d'Etats alliés. Les généraux Joffre, Pétain, Nivelle et Dubois, les représentants de la ville et du département, ainsi que les chefs des missions alliées, assistaient à la cérémonie. M. Poincaré a prononcé un discours dans lequel, après avoir rappelé l'attaque allemande contre Verdun destinée à contrecarrer l'offensive des Alliés, il a rendu hommage aux défenseurs de la citadelle, qui ont permis aux Alliés de travailler activement à la fabrication des munitions et de préparer une contre-offensive. Le nom de Verdun est devenu synonyme de patriotisme, de bravoure et de générosité. Verdun et les villages environnants se relèveront de leurs cendres et le nom de Verdun restera pendant des siècles comme une clameur de victoire. M. Poincaré a remis ensuite les décorations décernées par le tsar, le roi d'Angleterre, le roi d'Italie, le roi Albert, le roi de Serbie, le roi de Monténégro, l'empereur du Japon et par le gouvernement de la République. M. Poincaré, après avoir visité Bar-le-Duc et remis des décorations, est reparti dans la soirée pour Paris.

A la Chambre hongroise Budapest, 14 septembre. (B. C. V.). — A la Chambre des députés, le comte Apponyi a développé sa motion demandant qu'une disposition légale oblige le ministre des affaires étrangères, qui doit des explications aux délégations, à paraître devant la Chambre hongroise, dans le cas où une session des délégations serait impossible.

L'orateur dit que ce serait un erreur de croire qu'une interprétation défavorable de la critique parlementaire de la part des Etats ennemis serait un si grand mal. Le maintien de la fiction suivant laquelle, chez nous ou ailleurs, tout serait pour le mieux constitue un effort inutile. Après les preuves de force de résistance données par la nation, on peut croire que celle-ci est en état de supporter la vérité et la sincérité.

Le comte Andrássy soutient la motion demandant la convocation des délégations. Il prend acte du fait que le ministre des affaires étrangères a déclaré que nul plus que lui se réjouirait de s'expliquer devant les délégations. Le ministre, dit l'orateur, peut s'offrir cette joie à bon compte en faisant seulement usage de son influence pour qu'en Autriche soient appliquées les lois constitutionnelles et que soient convoquées les délégations. Le manque de constitutionnalité en Autriche constitue également un danger pour la vie constitutionnelle de la Hongrie. Il détermine en Autriche un sentiment d'aigreur à l'égard de la Hongrie, car on y considère avec envie le parlementarisme hongrois et on regrette que l'Autriche ne puisse se faire entendre. On affirme même de plusieurs côtés que la Hongrie, dans l'intérêt de son influence, voit cette situation avec plaisir. L'orateur cherche ensuite à prouver qu'il n'existe pas d'empêchements légaux pour la convocation des délégations en Autriche, bien que la Chambre des députés n'y siège pas. La pensée que la convocation des délégations n'est pas opportune actuellement est personnelle au président actuel du conseil des ministres autrichiens. L'orateur regrette enfin que le comte Tisza n'use pas de tout son pouvoir pour donner à l'Autriche une vie constitutionnelle.

SUISSE Enfant écorché Lausanne, 14 septembre. La petite Martinelli, 4 ans, a été renversée et écorchée par un camion, à la rue Saint-Laurent.

Un Rembrandt Zurich, 14 septembre. Le peintre hollandais Joseph Kronig a découvert au Kunsthaus un tableau de Rembrandt (une tête de vieillard), qui figurait jusqu'ici sous la désignation « Maître hollandais, 1650.

Accident de montage Meiringen, 14 septembre. Hier après midi, un cuisinier de Berne, M. Ernest Koch, 24 ans, a fait une chute au pied d'un rocher du glacier de Rosenlaui. Le corps a été retrouvé ce matin.

FRIBOURG

Prochains trains de rapatriés Les convois de rapatriés reprendront à la fin de septembre et se poursuivront jusqu'à une date indéterminée. Chaque jour, un millier de rapatriés traverseront la Suisse.

Section administrative du collège Saint-Michel Un élève de cette section, M. Auguste Hg, d'Erstfeld (Uri), vient de passer avec succès son examen d'entrée dans les Chemins de fer fédéraux.

Préparant à la fois aux Postes, Télégraphes, Chemins de fer et Douanes, la section administrative du Collège inculque les notions professionnelles de calcul et de géographie, initie aux langues nationales et donne une certaine formation générale qui contribue au succès et facilite l'avancement.

Une voix couronnée

Un zélé prêtre de notre diocèse, ému de compassion à la pensée du triste sort de tant de victimes de la guerre, et poussé par la noble intention de travailler au retour de la paix, adresse aux catholiques un appel qui mérite d'être entendu dans tous les foyers chrétiens. Cet appel vient de paraître, sous la forme d'une brochure d'une centaine de pages, d'une actualité saisissante, d'une doctrine substantielle et édifiante, d'un style sobre et toujours agréable. L'opuscule, intitulé: La paix et la question romaine, comprend quatre chapitres d'un égal intérêt. Dans le premier, l'auteur se demande quelles sont les causes de la terrible conflagration qui désole l'Europe. Il y a à d'éloquentes pages sur les responsabilités des gouvernements et des peuples. La deuxième partie est consacrée à la question romaine, qui est traitée avec une impartialité et une clarté parfaites. Les conditions pour réaliser l'équitable solution de ce problème et amener le retour de la paix sont exposées dans un troisième chapitre d'une vigueur et d'une netteté remarquables. On se souvient, à cette lecture, du jugement de Guizot, aux yeux duquel la Papauté était déjà la puissance médiatrice et conciliatrice par excellence.

Dans une dernière partie, pleine d'enseignements pratiques présentés en un langage tout apostolique, l'auteur invite les peuples à revenir à Dieu, à se conformer aux préceptes de la religion, à entendre la voix du Pape vicaire de Jésus-Christ et ministre de sa grâce.

Cette brochure, qu'on peut se procurer dans nos librairies, a sa place marquée sur la table de famille. Puisse-elle pénétrer dans tous nos foyers et y ramener plus de foi et plus de charité!

Un avion sur Fribourg

Ce matin, jeudi, vers 10 h. 1/2, un avion suisse venant de Berne a évolué, pendant quelques minutes, sur notre ville. Il volait à une hauteur de 500 mètres à peine. Après avoir passé sur le Collège et fait deux fois le tour de la ville, il a repris la direction de la ville fédérale.

Le balayage des trottoirs

La Direction de police locale rappelle au public de Fribourg, particulièrement aux propriétaires d'immeubles, les articles 22 et 23 du règlement de police du 6 avril 1902, relatifs au balayage et à l'arrosage des trottoirs et abords de maisons.

Le balayage doit se faire, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, avant 7 heures du matin, et, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, avant 8 heures du matin; ce travail peut se faire également, exceptionnellement, l'après-midi des jours de marché dans les rues où le marché s'est tenu.

Toutes les dérogations aux articles précités seront punies d'amende.

Bois à papier

La Direction cantonale des forêts nous communique:

En suite de la guerre, les fabriques suisses de pâtes de bois ne peuvent plus importer de l'étranger la matière nécessaire à leur exploitation. Il incombe aux forêts de la Suisse de leur fournir le bois nécessaire; ces fabriques en consomment 800.000 stères par année.

Si les fournitures librement consenties ne suffisent pas, les autorités fédérales imposeront aux cantons la livraison d'un nombre de stères en proportion de leur surface de forêts résineuses. La quantité imposée au canton de Fribourg, dans ce cas, serait d'un peu plus de 21.000 stères.

Un appel pressant est adressé aux particuliers possédant des forêts pour les inviter à contribuer, dans la mesure du possible, à fournir les bois demandés. Les prix sont avantageux. C'est donc là une excellente occasion d'éclaircir les nombreux massifs trop serrés que nous ont laissés les méthodes artificielles de sylviculture des générations précédentes.

Les propriétaires sont priés de s'adresser à l'inspecteur des forêts de leur arrondissement pour tout ce qui concerne le détail de la livraison. Il est rappelé qu'on ne doit fournir que des bois entièrement sains et que les livraisons doivent commencer au plus tôt.

Voici les conditions et les prix de vente tels qu'ils ont été arrêtés entre les intéressés dans une conférence réunie à Berne par le Département fédéral de l'Economie publique:

23 fr. par stère pour le bois de rondins sans écorce; 21 fr. par stère pour le bois de rondins avec écorce, pour un diamètre d'au moins 9 cm. au petit bout; 19 fr. par stère pour le bois de quartier (avec écorce); 21 fr. par stère pour bois écorcé en sève, de 7 à 9 cm. au petit bout.

Ces prix s'entendent franco, chargement opéré en station sur voie normale pour du bois d'épicéa, ou ne contenant pas plus de 20 % de sapin blanc, en mélange.

Le prix est réduit de 2 fr. par stère pour le sapin blanc.

Le bois de pin ne peut être accepté. Le bois de pin weymouth est vendu au même prix que celui de sapin blanc, aux fabricants qui peuvent s'en servir.

Rien n'est changé aux usages actuels en ce qui concerne la qualité du bois.

Les frais de transport sont partagés par moitié entre l'acheteur et le vendeur jusqu'à la station sur voie normale, si le bois est d'abord transporté sur voie étroite.

Dès que la quantité dépasse 100 stères, le cubage et la qualité sont reconnus à la station de chargement. Pour des quantités inférieures, le cubage établi sur le chantier de la fabrique est valable pour le règlement de compte.

ELEVAGE

Les concours de taureaux de 1916 viennent de commencer dans notre canton. Nous en publions ci-après des résultats:

MORAT, LE 11 SEPTEMBRE

Taureaux présentés, 36; primés, 34.

A. Race tachetée rouge. — Taureaux âgés de 15 à 36 mois. — 1<sup>re</sup> classe: Colonie agricole, Belle-Chasse, Tali, 81 points; Syndicat d'élevage, Ried, Mobil, 81 p.; Syndicat d'élevage, Châtres, Reas, 79 p.; M. Pierre Wertz, Petit-Vivy, Colon, 79 p.; M. Fritz Herzen, Lourens, Faust, 78 p.; Syndicat d'élevage, Morat, Bouffon, 78 p.; Syndicat d'élevage, Cormondes, Zar, 78 p.; Syndicat d'élevage, Courtépain, Kluck, 78 p. — 2<sup>me</sup> classe: MM. Gottlieb Linder, Wallerried, Zeller, 75 p.; Joseph Aebi, Courmourens, Charmant, 75 p.; Nicolas Glauser, Guschel-muth, Bibi, 70 p.; Rudolphe Ruprecht, Morat, Lord, 70 p. — 3<sup>me</sup> classe: Colonie agricole, Belle-Chasse, Cheuvreil, 68 p.; M. Emile Dühlmann, Liebstorf, Munter, 68 p.; Colonie agricole, Belle-Chasse, Félix, 67 p.; Orphelinat de Burg, Baron, 66 p.; M. Gottlieb Stauffer, Greng, Guillaume, 65 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 2<sup>me</sup> classe: MM. Alexandre Gaillard, Grand-Vivy, Zeppelin, 76 points; Albrecht Krebs, Hosten-Barberèche, Armand, 70 p.; Alexandre Gaillard, Grand-Vivy, Victor, 70 p.; Mme veuve Ritz, Guschel-muth, Zar, 70 p.; M. Nicolas Glauser, Guschel-muth, Friedel, 70 p. — 3<sup>me</sup> classe: MM. Fritz Helfer, Courmourens, Hansli, 68 p.; Jacob Maeder, Salvaingy, Mongol, 68 p.; Fritz Fendiger, Courmourens, Hansli, 67 p.; Emile Galknecht, Galviz, Mez, 66 p.; Jacob Gaumann, Barberèche, Florian, 65 p.; Limiger-Bieler, Wallerried, Joggi, 65 p.; Fritz Maurer, Courlevon, Hans, 65 p.; Johann Berner, Courtépain, Admiral, 65 p.; Edouard Spaek, Wallerried, Franz, 65 p.; Colonie agricole, Belle-Chasse, Faucou, 65 p.

B. Race tachetée noire. — Taureaux âgés de 15 à 36 mois. — M. Léon Anderset, Cressier, Divoic, 68 p.

ESTAVAYER, LE 12 SEPTEMBRE

Taureaux présentés, 66; primés, 34.

A. Race tachetée rouge. — Taureaux âgés de plus de 3 ans. — 1<sup>re</sup> classe: Syndicat d'élevage, Ménéries, Congo, 82 p.; M. Louis Ducommun, Léchelles, Ami, 80 p.; Syndicat d'élevage, Forcl, Turc, 78 p.

Taureaux âgés de 15 à 36 mois. — 1<sup>re</sup> classe: Syndicat d'élevage, Cugy, Hansli, 80 p.; Syndicat d'élevage, Rueyres-les-Pâtes, Hindenburg, 80 p.; Syndicat d'élevage, Vuissens, Franz, 80 p.; MM. Hennerli frères, Montagny, Hald, 79 p.; Syndicat d'élevage, Murist, Joggi, 78 p.; Syndicat d'élevage, Estavayer, Brutal, 65 p.; Syndicat d'élevage, Surpière, Rubel, 78 p.; Syndicat d'élevage, Cheiry, Grenadier, 78 p. — 2<sup>me</sup> classe: MM. Joseph Lottaz, Dondidier, Sepp, 76 p.; Athanasie Martin, Portaban, Franz, 75 p.; Louis Marney, Autavaux, Pirlé, 75 p.; Syndicat d'élevage, Saint-Aubin, Alarn, 72 p.; Eugène Stern, Grandsviaz, Marquis, 70 p. — 3<sup>me</sup> classe: MM. Hilaire Chassot, Chandon, Fripon, 67 p.; Auguste Dubey, Glatrens, Figaro, 67 p.; Maurice Dubey, Dondidier, Galant, 65 p.; Amédée Torche, Cheiry, Baron, 65 p.; Gottfried Fawer, Chandon, Robi, 65 p.; Syndicat d'élevage, Saint-Aubin, Lion, 65 p.; M. Laurent Bulliard, Aumont, Titan, 65 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 1<sup>re</sup> classe: M. Louis Bächler, Vallon, Raymond, 79 p.; Société d'élevage, Fétying, Sepp, 78 p. — 2<sup>me</sup> classe: Mme Marguerite Zurbachon, Vessin, Zar, 72 p.; Frères Fasel, Vallon, Mar, 70 p. — 3<sup>me</sup> classe: MM. Jean Aerschmann, Estavayer, Motor, 67 p.; Nicolas Gerber, Murist, Seppel, 67 p.; Auguste Dubey, Glatrens, Robinson, 65 p.; Isidore Corninbeuf, Ménéries, Milano, 65 p.; Théophile Torche, Cheiry, Rigo, 65 p.

B. Race tachetée noire. — Taureaux âgés de 15 à 36 mois. — 1<sup>re</sup> classe: MM. Pache frères, Léchelles, Néron, 79 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 3<sup>me</sup> classe: M. Antoine Joye, Mannens, Rinaldi, 65 p.

CHÂTEL-SAINT-DENIS, LE 13 SEPTEMBRE

Taureaux présentés, 39; primés, 26.

A. Race tachetée rouge. — Taureaux âgés de 15 à 36 mois. — 1<sup>re</sup> classe: MM. Aloys Perrin, Semsales, Prince, 85 p.; Alphonse Perrin, Semsales, Normal, 80 p.; Syndicat d'élevage, Châtel-Saint-Denis, Flatteur, 78 p. — 2<sup>me</sup> classe: MM. Jean Damonlin, Attalens, Ménélik, 72 p.; Aimé Lambert, Châtel-Saint-Denis, Marquis, 72 p.; Philippe Genoud, Châtel-Saint-Denis, Lion, 70 p. — 3<sup>me</sup> classe: MM. Jules Gœbel, Progens, Dori, 68 p.; Denis Vauthay, Remaufens, Marquis, 67 p.; Joseph Bard, Grattavache, Guertier, 65 p.; Louis Sardan, Châtel-Saint-Denis, Kaiser, 65 p.; Jules Jacobod, Besencens, Lion, 65 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 2<sup>me</sup> classe: MM. Aloys Perrin, Semsales, Capitaine, 75 p.; Denis Pilloud, Châtel-Saint-Denis, Capitaine, 73 p. — 3<sup>me</sup> classe: MM. Maurice Vienne, Granges, Général, 66 p.; Jules Jacobod, Besencens, Luron, 66 p.; Philippe Genoud, Châtel-Saint-Denis, Clairon, 65 p.; Aloys Perrin, Semsales, Brutus, 65 p.; Maurice Vienne, Granges, Zoco, 65 p.

B. Race tachetée noire. — Taureaux de 15 à 36 mois. — 1<sup>re</sup> classe: Syndicat d'élevage, Saint-Martin, Lucas, 80 p.; Syndicat d'élevage, Attalens, Tripoli, 78 p. — 3<sup>me</sup> classe: MM. Tâche frères, Remaufens, Original, 65 p.; Alexis Marilley, Remaufens, Dragon, 65 p.

Taurillons âgés de 6 à 15 mois. — 3<sup>me</sup> classe: MM. Alexandre Pilloud, Châtel-Saint-Denis, Milord, 67 p.; Honoré Favre, Le Grêt, Guillaume, 67 p.; Esseiva et Maillard, Fiaugères, Pignouf, 66 p.; Anselme Gollhard, Fiaugères, Vainqueur, 65 p.

Les communications postales avec l'Orient Tandis que le service des colis postaux avec la Turquie fonctionne de nouveau, les communications postales avec la Bukovine sont de nouveau suspendues.

ARMÉE SUISSE

Le licenciement de la 2<sup>me</sup> division

Il se confirme que les compagnies d'élite mobilisées de la 2<sup>e</sup> division seront licenciées le 26 septembre. A cette occasion, les Jurasiens organisent à Tavannes une réception avec manifestation patriotique, à l'instar de ce qui s'est passé à Neuchâtel. Un comité d'initiative s'est constitué.

Fribourg, nous l'espérons, ne se montrera pas moins patriote.

Mort du colonel Heer

On annonce la mort, à l'hôpital de Zurich, à l'âge de 54 ans, des suites d'une opération, du colonel Eugène Heer.

Pendant les premiers temps de la guerre, le colonel Heer avait été à la tête du bureau de la censure de Saint-Gall.

Un déserteur

Un soldat en punition à la caserne d'Yverdon a disparu en enlevant une jeune fille de la ville. Celle-ci n'a pu rentrer chez ses parents que le surlendemain. Le soldat court encore.

Protection de la jeune fille

Le programme qu'on nous a communiqué de l'assemblée de la branche nationale suisse qui aura lieu à Baden contenait deux erreurs auxquelles on nous prie de rendre les intéressés attentifs:

La séance d'affaires du dimanche 1<sup>er</sup> octobre aura lieu non à 9 h. 1/2, mais à 5 h. 1/2 de l'après-midi, et la réunion familiale du soir, à l'hôtel Limmathof, aura lieu à 8 h. 1/2.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les pommes de terre

Le Conseil fédéral a adopté un arrêté sur le ravitaillement du pays en pommes de terre. Cet arrêté réserve à la Confédération le monopole d'importation des pommes de terre et réglemente la vente de la récolte indigène. On créera un certain nombre de bureaux, qui centraliseront les achats de gros.

La vente directe du producteur au consommateur demeure réservée aux conditions que fixera le Département de l'économie publique.

Nous reviendrons demain sur la question. Dans le rapport sur les pleins pouvoirs, le Département dit qu'il faut faire tout ce qui est possible pour augmenter l'importation des pommes de terre. Il ne faut non seulement pour satisfaire aux besoins de la consommation, mais aussi pour pouvoir en planter le printemps prochain. Il est clair aussi, ajoute le rapport, que les autorités fédérales doivent s'efforcer d'obtenir en aussi grande quantité que possible des denrées capables de remplacer les pommes de terre, tant pour l'alimentation de l'homme que pour celle du bétail. A cet égard, il faut prendre avant tout en considération le maïs, le riz, l'avoine et les produits de l'avoine. La récolte des pommes de terre est si défavorable que maint agriculteur aura à peine de quoi en planter, et beaucoup d'autres le double ou le triple seulement de cette quantité. Les prix seront donc élevés. Si l'on compare la valeur nutritive des pommes de terre à celle du maïs, il conviendrait, même aux prix actuels, d'employer cette dernière denrée.

Du blé

Des déchargements de froment ont commencé, mardi, à la gare de Vallorbe. D'ici peu, 22.000 sacs de froment seront entreposés à Vallorbe.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de gymnastique l'« Ancienne ». — Rendez-vous des pupilles aujourd'hui jeudi 14 septembre, à 6 1/2 h. du soir à la Halle de gymnastique. Instructions pour la course.

Société de chant « La Mutuelle ». — Pas de réunion ce soir, jeudi.

Calendrier

VENDREDI 15 SEPTEMBRE

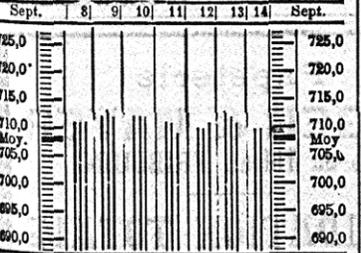
SEPT DOULEURS DE LA SAINTE VIERGE

Au pied de la Croix, Marie a été l'ostensoir vivant et spirituel qui portait la Victime, qui la livrait et qui relevait vers Dieu au nom de tous les hommes.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 14 septembre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Table with 24 columns representing hours from 8 h. m. to 8 h. s. and 2 rows of temperature data.

TEMPS PROBABLE dans la Suisse occidentale

Zurich, 14 septembre, midi.

Les troubles persistent. Peu de pluie.

Advertisement for 'STIMULANT' beverage, 'Appétit au Vin et Quinquina'.

LA GRANDE LOI par M. MARYAN

M. d'Agheime lui sur son visage une angoisse dont il comprit la cause. — Pardonnez-moi, Miss Lisle, dit-il vivement, de me présenter seul... Annik m'avait inspiré un vif désir de vous connaître, et quant à Conan, ajouta-t-il en souriant, s'il ne me paraît jamais de vous, j'ose dire qu'il pense toujours... Vous ne m'en voulez pas de vous dire cela, n'est-ce pas, mon enfant ? Je suis un vieillard... Je suis l'oncle de Conan, et... je voudrais bien devenir le vôtre... Elle ne lui en voulait pas, oh ! non. Son pauvre visage fatigué s'éclaira, et d'un de ces gestes spontanés qui étaient un de ses charmes, elle lui tendit la main. — Alors, vous savez le rêve... déraisonnable de M. de Pontguily, et le désappointement, le... chagrin qu'en éprouvent ses sœurs ? Mais elles peuvent se rassurer : je n'apporterai pas la discorde dans leur maison... Si je suis ici, ajouta-t-elle vivement, ce n'est pas pour tenter un effort que ma dignité réproverait, c'est parce que cette maison est à moi, et que je ne suis plus assez riche pour en louer une autre. — Personne ne s'est mépris sur le motif de votre arrivée à Dinard, dit M. d'Agheime en souriant. Mais... je ne dois pas tarder plus

longtemps à vous dire l'objet de ma visite... Je viens en ambassadeur... L'éclair soudain des yeux de France, les brillantes couleurs qui montèrent à ses joues, lui rendirent pour un instant d'éclat qu'avait admiré mistress Falsingham, deux ans auparavant. — M. de Pontguily est ici ? s'écria-t-elle involontairement. Mais avant qu'il eût pu répondre, elle reprit vivement, le rose s'effaçant de son visage : — Oh ! non, qu'il ne vienne pas, ma réponse ne peut changer ! M. d'Agheime lui tendit la main. — Conan n'est pas ici... Ce n'est pas lui qui m'envoie... Ma nièce Marie-Louise m'a appelé... Elle sait que vous avez connu sa résistance, elle se demande si vous ne lui en voudrez pas à jamais... Mon enfant, vous êtes, je le pense, assez intelligente pour admettre des mentalités différentes de la vôtre, et pour oublier ce qui vous a justement froissée et peiné... Les yeux de France s'animaient de nouveau. Elle respirait plus vite, et serrait nerveusement ses mains l'une contre l'autre. — En vouloir à la sœur de Conan ! dit-elle presque involontairement. Et son beau regard limpide, brillant de larmes, elle dit de son ton sincère et spontané : — Pourquoi caherais-je que j'aime M. de Pontguily ?... Et si ses sœurs n'ont plus d'objection contre moi... oh ! je serai heureuse d'aller vers elles... dans ce cher Pontguily... Maintenant, elle pleure d'une joie à laquelle, cependant, elle a peine à croire. — Moi aussi, je suis heureux, dit M. d'Agheime. Mon foyer était vide depuis si longtemps ! Vous accepterez de vivre dans ma mai-

son, n'est-ce pas, mon enfant ? Et vous allez dès maintenant me faire connaître les chers petits que je veux aimer en grand-père... — Menez-nous à Pontguily, dit France avec élan. — Pas tout de suite, répondit-il en souriant. Marie-Louise doit venir à vous... Elle mérite que son orgueil soit abaissé... Mais elle n'est pas loin... Elle attend là, tout près, dans ma voiture, parce que je lui ai persuadé que vous ne lui ferez pas rigueur. — Et elle a attendu ! s'écria France d'un ton de regret. M. d'Agheime veut la forcer à rester dans le parloir. Mais France est déjà à la porte, souriant et pleurant, prenant les mains de Marie-Louise et l'entraînant docilement... M. d'Agheime n'est plus là. — Miss Lisle... Vous savez pourquoi je viens... Sous la froideur apparente de ces paroles, il y a la détresse d'un orgueil enfin humilié, l'angoisse d'un cœur très tendre qui redoute des représailles. Mais France pleure dans ses bras, et s'excuse ! — Chère, chère Mademoiselle, j'ai regretté, pour vous, — car je devinais dès lors l'amour de Conan, — d'avoir dû travailler de cette façon. Mais j'avais tout essayé, je vous assure ! Et je sais que vous aviez légitimement espéré qu'il n'épouserait pas une femme pauvre... Maintenant, c'est Marie-Louise qui pleure... La réconciliation est scellée, et elles rédigent ensemble le télégramme qui appellera Conan et annoncera à Annik la grande nouvelle. Puis, France fait venir les enfants. Celle que les jeunes ouvrières appellent « la petite princesse », regarde gravement Marie-Louise. Puis,

elle sourit en se tournant vers sa sœur. — Est-ce aussi une amie, France ? Elle ressemble à la jolie dame qui s'appelle Annik... Et cet innocent compliment lui gagne le cœur de la vieille fille. — France et Conan se revirent le surlendemain. Tout était oublié. Les sœurs elles-mêmes se demandaient si elles avaient été près de haïr cette aimable fille dont le bonheur ranimait comme par magie l'éclat et le charme. Elle ne pouvait plus être aussi gaie : elle avait tant souffert qu'une ombre demeurait, mais une ombre légère que l'amour de Conan devait effacer à la longue. — Ils sont seuls, dans ce vieux pavillon qui leur rappelle tant de souvenirs... Ils recommencent sans se lasser leur histoire douce et poignante à la fois, ce roman commencé dans le palais d'un millionnaire, continué dans l'humble atelier, achevé sous les antiques ombrages d'un vieux château breton. Cher Pontguily ! Il sera toujours le dieu d'élection, le repos, la demeure de la joie... Et les rires des petits fusent sous les arbres. La petite princesse a retrouvé son atmosphère dans cette maison cependant austère et pauvre ; quelque mystérieux atavisme l'harmonise avec cette sombre grandeur. Et Johnny les tyrannise, toutes ces vieilles filles ; mais sa préférée est Yolande, tandis que Lizzie s'attache, comme dit la vieille servante, aux jupes de Mlle Marie-Louise... Pendant ce temps, mistress Falsingham fait, selon son expression, une série de visites, pour annoncer le mariage qu'elle a naturellement appris la première.

— Chère, savez-vous la nouvelle ? Cette délicieuse France !... Elle le méritait si bien ! Après tout, elle sera la comtesse de Pontguily... Mais aussi, elle est une Lisle de Marney-Court... Notre alliée, vous savez... Le mariage fut célébré dans la petite église qui abritait « les morts » des Pontguily, qui avait retenti des prières pour l'adulte, qui avait vu le bonheur d'Annik. Le vieux recteur, qui était leur ami, qui avait connu leurs souffrances, et suivi des étapes de leur vie, leur adressa des conseils émus, et parla de la grande loi à laquelle, après tout, ils devaient leur bonheur... FIN Publications nouvelles L'idée libérale : La Démocratie fédérative et le Socialisme d'Etat, par Numa Droz. — Genève, édition Atar. Après avoir donné la parole à MM. Albert Bonnard et Horace Micheli, le comité de « l'idée libérale » a donné dans cette troisième brochure à M. Numa Droz, qui, avec les libéraux de tous les partis, combattit, dans des conférences retentissantes, la centralisation militaire, la Banque d'Etat, les projets Ferrer et le rachat des chemins de fer. Le Musée national suisse vient de publier son XXIV<sup>e</sup> rapport annuel, enrichi de planches très intéressantes comme toujours, représentant le château de Wildeg, un ostensor de Laufenbourg, une statue de Saint-Georges du pays de Larges, une plaque d'huissier zuricois, etc.

Lave seul sans frottage ni brossage. Persil Blanchit et désinfecte. Lessive automatique. Garanti inoffensif.

Le Docteur Clément a repris ses consultations. Entrepreneurs Industriels. J'achète tout matériel usagé. usine complète, rails, pontons, Decauville, sommers, machine à vapeur et autre vieux fer et fonte en gros. Se rend sur place, paiement comptant. Entrepôt F. GILLARDET, gare du Flon, Lausanne. Téléphone 4634.

Pruneaux du Valais. Colis 5 kg., Fr. 4.70 ; 10 kg., Fr. 9. — 30 kg., Fr. 17. — franco. Poires, tomates, 10 kg., Fr. 6.50. Dondszas, Charrat, Valais.

A vendre ou à louer un grand nombre de domaines de toutes contenance, ainsi que cafés, auberges avec terre, maisons, villas, montagnes, boulangeries, scieries, etc. Dans le canton de Vaud, plusieurs jolis cafés à louer, peu de reprise. S'adresser à Louis Genoud, Cercle catholique. Balle : tous les mardis, au Saint-Georges, à Remont. 4 98. Tous les samedis, à l'Hôtel de l'Etoile, à Fribourg.

Pruneaux. Colis 1 1/2 kg., Fr. 1.20 ; 2 1/2 kg., Fr. 2.50. Tomates, 10 kg., Fr. 6. Franco — Em. Felley, Naxos.

A VENDRE 1 lit complet bois dur, 1 berce-louette, 1 lit d'enfant, 1 poussette, 1 commode, 1 potager, cuisine à pétrole, fournaux. S'adresser au dépôt de la Grenette. 4305

RAISINS 5 kg., Fr. 3.70 (au lieu de Fr. 4.30) 10 kg., Fr. 6.10 (au lieu de Fr. 6.50). Pellandini & Co, Tavernae.

Bandages herniaires. Grand choix de bandages élastiques, dernière nouveauté, très pratiques, plus avantageux et infiniment meilleur marché que ceux vendus jusqu'à ce jour. Bandages à ressorts dans tous les genres et à très bas prix. En indiquant le côté, on s'il faut un double et moyennant les mesures, l'envoie sur commande. Discretion absolue, chez F. Germond, sellerie, Payerne.

C. NUSSBAUMER, march.-tailleur 8, avenue de Pérolles, 8. avise son honorable clientèle qu'il vient de recevoir un beau choix de NOUVEAUTÉS ANGLAISES & FRANÇAISES costumes complets, pantalons, pardessus Spécialité de vêtements ecclésiastiques Prix modéré. — Coupe et travail soigné. Se recommande. P 3702 F 4304

ŒUVRE DU TRAVAIL Grand'Rue, 5, FRIBOURG. Lingerie pour femmes et enfants. Articles pour œuvres de bienfaisance. Chemises pour hommes et garçonnets. CHAUSSETTES Tabliers en tous genres, pour dames, fillettes et enfants. tabliers-blouses, linge et tabliers d'usage. RACCOMMODAGE Un achat fait à l'Œuvre du travail donnera à l'ouvrière l'assistance la meilleure et la plus moralisatrice. 331

La Fabrique de Chocolat de Villars demande quelques ouvrières propres et habiles. Se présenter personnellement.

Le Pensionnat du Père Girard DIRIGÉ PAR LES PÈRES CORDELIERS 2<sup>e</sup> Internat du Collège cantonal Saint-Michel FRIBOURG (Suisse) admet les étudiants du Lycée, des deux gymnases, de l'Ecole supérieure de commerce et du cours préparatoire. Prospectus gratuits par le Père Directeur. F 3607 H 3623

RHUMATISMES L'Antalgine guérit toutes les formes de rhumatisme, même les plus tenaces et les plus invétérées. Prix du flacon de 120 pilules, 6 fr., franco de port et d'emballage, contre remboursement. 3472-387 Pharmacie Barbezat PAYERNE Brochure gratuite sur demande

Guérison des HERNIES sans opération. Berne, Bollwerk, 35 (Samaritaine), le mercredi soir, de 6 1/2 à 9 heures, le jeudi matin, de 7 1/2 à 10 heures. — Procédé de guérison expérimenté depuis 29 ans. II 46 Q 476 Méd. D' E. STEFFEN, Baden.

JEUNE machiniste pour le travail du bois capable demande place pour tout de suite. Certificats et références à disposition. Offres sous A 989 Q à Publicitas S. A., Aarau.

ON ACHETERAIT un moulin à café électrique et une caisse enregistreuse. Offres sous chiffres D5409 Y à la Publicitas S. A., Genève. 4302

VIENT DE PARAITRE : Le B. Nicolas de Flüe PAR A. Codaghengo Ouvrage précédé d'une lettre de S. G. Monseigneur COLLIARD évêque de Lausanne et Genève. Un beau volume in 8-écu, imprimé sur papier de luxe avec nombreuses illustrations hors texte sur papier couché. Prix : 2 fr. ; franco, 2 fr. 15 Remise par quantités. En vente aux Librairies Saint-Paul, 130, Place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38, Fribourg.

Planches Nous sommes acheteurs au plus haut prix du jour de planchers wagons planches, 27 mm., bois secs. 4195-1109. Adressez offres à M. Dumas & Co, Romont.

Pianos en tous genres et tous prix, pianos neufs, depuis 675 fr. Choix immense Vente, location, échange ACCORDAGES RÉPARATIONS F. Papp-Ennemoser BERNE 54, Grand'Rue. Téléphone 1533 Maison de confiance FONDÉE EN 1872

Bon charretier-cocher de toute confiance est demandé chez Jos. Remy, voiturier, Halle. A la même adresse, on demande à acheter UN CHEVAL de toute confiance.

JEUNE FILLE de 22 ans, possédant baccalauréat commercial, ayant une certaine pratique, se présenterait comme comptable, caissière ou secrétaire dans importante maison de commerce 4171 S'adres. sous chiffres P 4126 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE ménage catholique pour garder et tenir propriété. Mari jardinier, connaissant parfaitement les trois branches ; femme ordonnée. Très sérieuses références exigées. S'ad. sous chiffres P 4349 F à « Publicitas » S. A., Fribourg. 4288

ON DEMANDE une bonne fille parlant un peu l'allemand et connaissant les travaux de la cuisine et du ménage. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Kuster, négl., Engelberg, Obv.

BENZOL pour automobiles et moteurs industriels. Livraisons aux consommateurs, en fûts de 200 litres ou en bidons de 5 litres aux conditions les plus avantageuses. 4008 RADIA (S. A.) LAUSANNE Holdmann, 14

Pur Baume merveilleux anglais ; véritables gouttes de baume selon ressource classique. La douz. de flacons Fr. 2.80. Seules véritables expédiées par la Pharmacie Laudollet, Place 5, Notstal (Glaris). H 676 Gl 1181 610

ON DEMANDE appartement meublé de deux chambres (ch. à coucher et salon), éventuellement avec cuisine. Offres avec prix sous chiffres P 4361 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4297

A vendre d'occasion un alambic avec refroidisseur et potager, une bassine et étouffoir à charbon pour boullanger. 4295 S'adresser à Stöcklin, serblantier, Fribourg.

Cheval de selle pour officier, à louer tout de suite ou pour époque à convenir. S'adresser à J. J. Horowitz, voiturier, rue du Fontaup, 115.

ON DEMANDE une bonne fille parlant un peu l'allemand et connaissant les travaux de la cuisine et du ménage. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Kuster, négl., Engelberg, Obv.

Pur Baume merveilleux anglais ; véritables gouttes de baume selon ressource classique. La douz. de flacons Fr. 2.80. Seules véritables expédiées par la Pharmacie Laudollet, Place 5, Notstal (Glaris). H 676 Gl 1181 610

INSTITUT HELVETIA, Lucerne. Cours élémentaires, techniques. Gymnase INSTITUT des maîtres recommandés par rapport à son organisation et l'instruction de premier ordre. Admission à l'Ecole cantonale avec Diplôme d'Etat pour le commerce, le technicism, l'école polytechnique, l'université. Nombreuses attestations. Les élèves sont reçus dès leur huitième année. Demander programme au directeur, prof. Bizzozzo ou au vice-directeur Dr Tscheller, prof. de l'Ecole sup. cantonale.

Le CANCER. Les malades cancéreux qui ne veulent pas se faire opérer, ceux qui sont inopérables ou qui ont déjà subi sans succès des interventions chirurgicales, ne doivent pas se désespérer, mais s'adresser au médecin anglais SHAW, doct. médecin de l'Université de Londres qui a fait depuis des années une étude spéciale du traitement non opératoire du cancer. Neuchâtel, Fort-Rouillant, 20. 4794

Avant de contracter une assurance, contre les accidents ou vis-à-vis des tiers, demandez conditions et prix à La Mutuelle Vaudoise. Galeries du Commerce, Lausanne. Durée de l'engagement : un an seulement ; faculté de résiliation, moyennant avis préalable de 3 mois avant le 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices. En 1915, il a été réparti 50 % du bénéfice laissé par chaque assuré, sous déduction des frais généraux de l'Association. Sociétés et Corporations diverses, demandez NOS CONDITIONS SPÉCIALES. 12813 L 3939

Vente de bois par soumission. La Commune de Planfayon vendra, par voie de soumission, les troncs de la coupe de cette année dans la forêt communale, soit environ 400 m<sup>3</sup> divisés en 5 lots. Les soumissions doivent être faites par écrit en indiquant le prix offert par m<sup>3</sup> et par lots jusqu'au 25 septembre, à 6 h. du soir après du syndio. Il sera aussi accepté des offres pour l'ensemble des lots. Pour voir les bois s'adresser au forestier de la commune M. Piller en l'avisant d'avance. Après l'adjudication, les bois, à part un lot, seront préparés et transportés au bord de la route par la commune. 4265 Le Conseil communal.

Papeterie EGGER & MAYER Rue du Tillcul, FRIBOURG

LIQUIDATION TOTALE de tous les articles en magasin. Jeux de croquets. Argenterie en écrins pour cadeaux, etc. Vitrites et banques de magasin à vendre.

Scuola cantonale di commercio BELLINZONA (Tessin) Ecole supérieure de commerce, subventionnée par la Confédération, avec section spée. p. la prépa aux emplois des postes, télégr., douanes, chem. de fer, Cours de langues. Cours spée. pour étrangers. On admet aussi les demoiselles. Entrée : 5 octobre 1916. D' Raimondo Rossi, dir.